

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	29
Représentés	11
Absents	3
<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 18 décembre 2024

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 10 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LANTERNIER Lucie, CHALBI Yacin, MARQUES Henrike, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUDY Franklin, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, OMRANE Alain, DESROCHES Damien, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

**Étaient représenté.e.s :**

ID ELOUALI Ali donne mandat à FADLI Hafida  
FONTAINE Sabrina donne mandat à OMRANE Alain  
COHEN Rachel donne mandat à PANETTA Tonino  
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
GARROUT Karim donne mandat à BENKAHLA Malika  
BANCE Stéphane donne mandat à HACHE Bénédicte  
THIAM Moustapha donne mandat à SAYADI Walid  
BOLLE-DALLIAH Kristian donne mandat à CHALBI Yacin  
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMIS Hassan  
ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à FOURNIAUD Martine

**Étaient absent.e.s :**

DOS REIS Sabrina  
FONDENEIGE Matthias  
CHIRRANE El Arbi

**Secrétaire de séance :**

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le  
23/12/2024

de la publication le  
23/12/2024

**O B J E T**

**Approbation d'une convention avec l'office du tourisme syndicat d'initiative**



- Vu l'avis de la commission Culture-Evénements-Vie associative Citoyenneté-Politique de la ville du mercredi 4 décembre 2024,
- Considérant l'intérêt de reconduire un partenariat avec l'association OTSI pour lui permettre de poursuivre son activité d'intérêt général sur le territoire de la commune,
- Considérant néanmoins le besoin de remettre à jour les obligations réciproques des parties dans leur relation contractuelle
- Considérant par ailleurs la nécessité de travailler, en lien avec l'association, sur la refonte du fonctionnement de l'office de tourisme municipal.

## **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Approuve la convention de subventionnement entre l'association Office du tourisme – Syndicat d'initiative de Choisy-le-Roi et la commune de Choisy-le-Roi jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 - Approuve le principe du versement d'une subvention annuelle à l'association de 6500 € maximum sur les exercices 2025 et 2026 sous réserve du vote, chaque année, par le conseil municipal, du budget correspondant.

Article 3 – Approuve le principe de l'octroi d'une occupation gratuite des locaux sis 8 place de l'Eglise à Choisy-le-Roi.

Article 4 - Rappelle que la présente convention est conclue pour une durée deux ans fermes courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Article 5 – Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Article 6 – Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

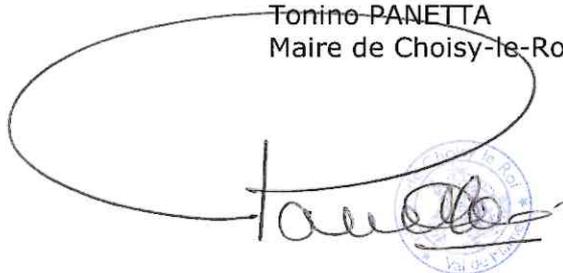
Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024,

Pour extrait conforme

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20241223-DEL-24-169-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de réception préfecture : 23/12/2024